



Les travaux de la semaine passée



AU PARLEMENT

Réunion du groupe de l'Union centriste



Les sénateurs du groupe de l'Union centriste se sont réunis comme chaque semaine sous la présidence d'Hervé MARSEILLE.

La réunion de travail du 3 mars fut l'occasion pour les sénateurs centristes d'accueillir Frédéric SEVE, secrétaire national de la Confédération française démocratique du travail (CFDT).

Cette séquence a permis de débattre et d'échanger sur la réforme des retraites, l'examen du projet de loi par les sénateurs étant prévu fin avril. Il pourrait cependant être repoussé de deux semaines, la conférence des présidents de la Haute-Assemblée ayant demandé un report afin d'attendre les conclusions de la conférence de financement. Cette entité est chargée de réfléchir aux solutions pour équilibrer le système de retraite en 2027.

Situation au Sahel



La commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat poursuit son cycle d'audition « G5 Sahel » afin d'avoir un panorama exhaustif des enjeux de la région et être en mesure d'évaluer la politique menée.

La commission a entendu cette semaine le Colonel Michel GOYA, Officier dans l'armée de terre et docteur en histoire. Il a servi en unités de combat et participé à plusieurs opérations extérieures, avant de devenir analyste des conflits actuels et conseiller du chef d'État-Major des armées.

Mathieu PELLERIN, chercheur associé au sein du programme Afrique subsaharienne à l'Institut français des relations internationales (IFRI) et spécialiste du Sahel a également été entendu.

Congé pour le décès d'un enfant



Le 3 mars, les sénateurs ont adopté à l'unanimité et en première lecture la proposition de loi visant à modifier les modalités de congé de deuil pour le décès d'un enfant.

Elle vise notamment à porter de 5 à 7 jours le congé actuellement prévu par le code du travail et à créer un congé de deuil de 8 jours supplémentaires, à étendre le congé pour le décès d'un enfant de plus de 25 ans, à la condition que cet enfant soit lui-même parent avec des enfants à charge et à améliorer les droits sociaux des familles endeuillées.

Pour Jacques LE NAY « ce texte garantit de nouveaux droits et améliore l'accompagnement des familles ».

Les députés examineront la proposition de loi début avril.

Impact du coronavirus sur l'économie nationale, Jacques LE NAY interroge la secrétaire d'État Agnès PANNIER-RUNACHER



Le 4 mars, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement ([voir la vidéo](#)) à l'occasion de la séance de questions d'actualité. Agnès PANNIER-RUNACHER, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, a été interpellée par Jacques LE NAY sur l'impact du Coronavirus COVID-19 sur l'économie nationale.

Après avoir rappelé que pour le ministre de l'Économie et des Finances « le coronavirus est un cas de force majeure dans les contrats qui le lie avec ses partenaires », le sénateur a interpellé Agnès PANNIER-RUNACHER sur l'application de cette disposition aux contrats conclus entre les collectivités territoriales et leurs partenaires.

« Face à ce qu'il est désormais convenu d'appeler une pandémie, nos entreprises s'inquiètent légitimement des conséquences du coronavirus sur leur chiffre d'affaires et sur leur trésorerie » a rappelé Jacques LE NAY. Il l'a interrogé sur les mesures que l'État comptait mettre en place pour accompagner les secteurs déjà impactés par cette épidémie (transport, culture, restauration, hôtellerie) et qui n'auront pas les moyens d'assumer dans les mois à venir, les charges qui leur incombent. Par ailleurs le sénateur l'a questionnée sur un éventuel élargissement du cas de force majeure à l'ensemble des relations contractuelles.

Dans sa réponse, Agnès PANNIER-RUNACHER a indiqué que « l'État ne pouvait décider pour les collectivités territoriales ». Elle a également rappelé les mesures d'ores et déjà prises par le Gouvernement comme le report des échéances fiscales et sociales mises en place en 2019... [voir la vidéo de la question et de la réponse](#)

Par ailleurs, à la demande du Président LARCHER, le Sénat a débattu avec le Gouvernement sur les mesures de santé publique prises face aux risques d'une épidémie de Coronavirus COVID-19 en France. [voir la vidéo](#)

Informations relatives aux produits agricoles



Le 4 mars les sénateurs ont adopté la proposition de loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires.

Face au manque de transparence sur les étiquetages des produits alimentaires constaté par les consommateurs, ce texte vise à apporter des solutions concrètes avec notamment l'obligation d'indiquer l'ensemble des pays d'origine du miel, gelée royale et cacao sur l'étiquette du produit, l'obligation d'afficher l'origine et l'appellation des vins en restauration hors foyer, l'obligation d'afficher l'origine ou lieu de provenance des viandes porcines, ovines, volailles et viande bovine hachée, comme c'est le cas aujourd'hui pour la seule viande bovine fraîche.

**Suspension des travaux en séance plénière
du lundi 9 au dimanche 22 mars 2020**

Le sénat reprendra ses travaux avec l'ordre du jour suivant :

Mardi 24 mars 2020

À 14 heures 30 :

- Débat sur le programme de travail de la Commission européenne pour 2020 et sur les perspectives de l'action européenne d'ici 2024 (demande du groupe Les Républicains)
- Débat portant sur les conclusions du rapport d'information consacré aux « Nouveaux territoires de l'éducation » (demande de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication)
- Débat sur le thème : « Quelle politique de recherche publique pour la République du XXIème siècle ? » (demande du groupe CRCE)
- Débat portant sur le thème : « Les additifs alimentaires face aux enjeux de santé publique et d'environnement » (demande du groupe SOCR)

Mercredi 25 mars 2020

À 15 heures :

- Questions d'actualité au Gouvernement

Source <http://www.senat.fr/>

Jacques LE NAY - Sénateur du MORBIHAN
E-mail : j.le-nay@senat.fr
Site web officiel : <http://www.jacques-lenay.com/>



Palais du Luxembourg
15, Rue de Vaugirard
75006 PARIS
Tél : 01 42 34 15 42

Collaborateurs parlementaires
Okba MERABET — Tél : 06 31 48 21 80
Margot SIMON — Tél : 06 31 00 26 81



Permanence parlementaire
5, rue du Docteur Berthy
56240 PLOUAY
Tél : 02 97 11 61 20

Collaborateurs parlementaires
Vincent COWET — Tél : 06 28 28 74 66
Gwenn LE NAY — Tél : 06 43 66 96 23

Directeur de la publication : Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Conception et réalisation : Laurence FANE — laurence.fane@orange.fr